



Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 15 avril 2014

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,**

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre Manuel Valls a rappelé la priorité à l'Éducation et à la jeunesse comme l'avait fait le Président de la République au lendemain des élections municipales. Après avoir rendu hommage aux enseignants « qu'il faut chérir, parce qu'ils transmettent les savoirs et les valeurs », il a annoncé vouloir poursuivre la Refondation, la réforme des métiers, la formation des maîtres, la priorité au primaire...

L'UNSA Éducation se félicite qu'une politique éducative ambitieuse soit réaffirmée. Il y a en effet urgence à refonder notre système d'Éducation et à l'orienter enfin vers la réussite de tous en s'appuyant sur des personnels formés et reconnus.

Poursuivre la Refondation, c'est bien. La faire aboutir c'est mieux ! Pour cela, nous serons très attentifs aux moyens permettant la mise en œuvre cohérente de cette priorité. Le Premier ministre n'a ainsi pas évoqué le maintien de l'objectif de création de 60 000 postes dans l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur. Le collectif budgétaire de cet été devra apporter des garanties sur ce point qui est un marqueur important de la volonté du Président de la République.

Une nouvelle fois, des considérations politiciennes font que la carte scolaire du 1er degré est reportée après les élections municipales. Ce report met nos collègues en difficulté pour toutes les opérations du mouvement intra. A croire que la réforme des rythmes scolaires n'était pas suffisante à elle seule pour créer des inquiétudes légitimes.

Concernant la carte scolaire : sur 182 emplois attribués à l'académie de Grenoble, notre département devra se satisfaire des 51 qui lui reviennent pour accueillir 951 élèves supplémentaires à la rentrée 2014. Ceci, en conciliant le développement des maîtres surnuméraires et l'amélioration de l'accueil des petits de maternelle dans les secteurs difficiles !

Certes, l'inversion de tendance entamée en 2013 se poursuit et aurait dû entraîner une légère amélioration de la situation dans les écoles du département. La dotation n'est cependant pas à la hauteur des besoins puisqu'elle ne sert en grande partie qu'à pallier l'augmentation démographique.

Les seuils retenus pour les retraits et attributions ne sont en conséquence pas allégés cette année et le P/E de l'Isère demeure encore l'un des plus bas de France. Il ne permettra pas d'améliorer la situation du remplacement qui a été pourtant plus que problématique cet hiver.

Il en est de même pour les RASED qui voient leurs possibilités d'intervention auprès des élèves se dégrader du fait des départs en retraite, du manque de moyens donnés à la formation et du non remboursement d'une partie de leurs déplacements.

Certes, l'effort sur les maîtres surnuméraires est louable mais la difficulté scolaire est bien présente sur tous les territoires.

L'un des sujets majeurs de la rentrée 2014 sera la généralisation de la semaine à quatre jours et demi. La réforme des rythmes s'appliquera dans toutes les écoles de France. Si, sur le fond, tout un chacun peut

penser qu'elle apportera une amélioration quant à la réussite des élèves, il semble que l'un des problèmes récurrents rencontrés dans les écoles concerne le délicat partage des locaux scolaires entre les enseignants et les activités périscolaires.

Quand les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent dans les salles de classes et qu'il n'y a pas d'autre espace de travail dans l'école, que doivent faire nos collègues ? En effet, une très grande partie de la préparation des cours se fait dans la salle de classe, de même que toutes les réunions d'équipe nécessaires au bon fonctionnement du service.

L'autre point d'inquiétude que l'on retrouve souvent concerne l'articulation entre le temps scolaire et périscolaire. Qui organise ? Qui est responsable ? Ce n'est pas toujours très clair sur le terrain.

Sur ces deux points, l'utilisation des locaux et articulation des différents temps, **l'UNSA Education** vous demande, Monsieur le Préfet et Madame l'Inspectrice d'Académie, de faire tout ce qui est de votre compétence pour que des solutions locales soient trouvées là où les problèmes se posent.

Pour terminer sur les rythmes, la remarque récurrente de non adaptation de cette réforme aux enfants de maternelle est toujours d'actualité. Contrairement aux deux points précédents, il ne nous semble pas envisageable de nous contenter de solutions locales. Aussi, dans le but de voir améliorer l'organisation de la semaine de l'enfant en âge maternel, **l'UNSA Education** porte à la responsabilité collective de ce CDEN de faire remonter cette demande auprès de notre ministère.

Nous souhaitons aussi aborder lors de ce CDEN l'évolution du projet d'extension-restructuration du collège Grésivaudan de St-Ismier présenté la semaine dernière à l'équipe enseignante et qui soulève trois inquiétudes :

- Alors que le collège actuel compte 22 salles banalisées, le projet, qui devait en comporter 19, « tombe » aujourd'hui à 18 salles.
- La salle de musique n'est pas isolée des autres salles, ce qui peut générer des nuisances.
- Concernant les effectifs et la carte scolaire : pour les 4 ans à venir, les effectifs du primaire sont stables. Par contre, ceux des écoles maternelles sont en hausse significative et donc, à moyen terme, la jauge à 650 pourrait être problématique. Seule une action sur la carte scolaire éviterait de se retrouver avec un collège à nouveau sous-dimensionné. La sectorisation actuelle a conduit la grande majorité des enfants de Montbonnot et de Biviers sur les collèges de Meylan. Le collège de Crolles pourra-t-il accueillir des enfants de Bernin ?

Enfin, au nom des agents de l'Education nationale, notre fédération tient à s'élever contre le blocage du point d'indice. En effet, la question du pouvoir d'achat est aujourd'hui, à côté des problèmes d'emploi public, une préoccupation majeure des personnels qui en sont à une quatrième année de blocage de leurs rémunérations. Celles-ci ont baissé du fait de l'augmentation des retenues opérées sur les traitements, indépendamment même de la hausse des prix.

L'Interfédérale de la Fonction publique a donc décidé de lancer un appel à l'action sous des formes diversifiées le 15 mai prochain. Dans son champ de responsabilité, le Bureau national de l'UNSA Education, réuni le 8 avril 2014, a décidé d'appeler les personnels à faire grève le 15 mai.

La perspective de voir ce blocage se prolonger, comme l'amplification de la perte de pouvoir d'achat qui en résulterait, sont inacceptables pour les personnels titulaires ou contractuels de la Fonction Publique.

Indépendamment de la nécessaire négociation sur la reconstruction des carrières et des grilles indiciaires, **l'UNSA Education** exige une revalorisation de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des agents.

Pour l'UNSA Education 38

Le Secrétaire Général

Serge RAVEL